Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260218-006_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°006/2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-huit février, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 13 février 2026.

**Sont présents** : Isabelle BREHELIN, Jean-Loïc JOUBIOUX, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET, Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

**Excusé :** Adrien BINOIST (donne pouvoir à Isabelle BREHELIN).

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves TASTARD.

| | |
|---|---|
| Effectif | 9 |
| Présents | 8 |
| **Quorum** | **5** |
| Pouvoir | 1 |
| Votants | 9 |

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

## OBJET : DEVIS TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DU TROTTOIR RUE DE LA FONTAINE

Vu la délibération du 18 octobre 2023 « convention de mise à disposition pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour le projet de désimperméabilisation du trottoir rue de la Fontaine » ;

Vu la délibération du 26 juin 2024 « demande de subvention LEADER pour la désimperméabilisation du trottoir rue de la Fontaine »

Vu la délibération du 26 juin 2024 « travaux de désimperméabilisation du trottoir rue de la Fontaine »

Vu la délibération du 11 septembre 2024 « modification de la demande de subvention pour la désimperméabilisation du trottoir rue de la Fontaine »

Vu la délibération du 19 mars 2025 « assistance à maitrise d'ouvrage pour le projet de desimpermeabilisation du trottoir »

Vu la délibération du 17 décembre 2025 « validation du chiffrage pour le projet de desimpermeabilisation du trottoir rue de la fontaine »

Vu l'appel d'offres travaux lancé le 5 janvier 2026 pour les travaux du trottoir rue de la Fontaine,

Considérant les offres reçues par les entreprises Kalon TP et Pigeon,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260218-006_2026-DE

| Kalon TP (Pontivy) | Pigeon |
|---|---|
| 24 052.00€ HT | 29 706.02€ HT |

Jean-Loïc JOUBIOUX explique qu'il y a un écart de prix important entre les devis bien que les entreprises ont répondu sur les mêmes quantités. L'entreprise Pigeon est plus chère sur la préparation de chantier et sur l'ensemble des matériaux.

Monsieur le Maire ajoute que les 2 entreprises prévoient le nettoyage.

Il est précisé que lors du conseil municipal du 17 décembre il avait été demandé de retirer la ligne « repérage réseau » car la prestation détection réseau avait déjà été réalisée. Le maître d'œuvre indique que cette ligne correspondait au traçage au sol des réseaux (peinture pour repérage). Il est demandé s'il faut rajouter cette ligne. Il est indiqué que cela fait partie de la mission de maitrise d'œuvre et qu'il ne faut pas rajouter cette ligne au devis travaux.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité:

- Valide le devis travaux Kalon TP d'un montant de 24 052.00€ HT ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

| | |
|---|---|
| Pour | 9 |
| Contre | / |
| Abstention | / |
| Non votant | / |

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN

MAIRIE de BILLIO

Le secrétaire,
Jean-Yves TASTARD